

## **COMMUNE DE VERSAUGUES**

### COMPTE RENDU N°2017/03 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 23 Juin 2017

Date de convocation : Jeudi 15 Juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents : Louis ACCARY, Maire ; Patrick BERLAND et Colette RISSO, adjoints ; Christophe BORDE, Daniel BOURGEON, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID, Nathalie KRZEMINSKI, Chantal MERLE et Stéphane MURE, Conseillers municipaux.

Etaient absents : (néant)

Secrétaire de séance : Martine CHATELLIER

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

#### **I° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 Mars 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

#### **II° - F.P.I.C. 2017**

Le Maire rappelle au Conseil que le **F**onds national de **P**éréquation des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 a prévu une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 milliard d'euros. Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste donc à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le Conseil Municipal est informé de la répartition du F.P.I.C. – répartition de droit commun – qui s'élève à la somme de 4.624,00 Euros.

### **III° - R.O.D.P. - ELECTRICITE**

Le Maire rappelle au Conseil que le calcul du montant de la redevance d'occupation du domaine public (pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité) est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune (population totale comprenant, selon l'INSEE, la population municipale à laquelle on rajoute la population comptée à part). Ainsi le montant de la redevance 2017 s'élève à 200,00 €uros.

### **IV° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - POISSON**

Le Conseil accepte de prendre en charge les frais de fonctionnement (2016-2017) pour un enfant inscrit à l'école de Poisson et qui s'élèvent à 650,00 €uros.

### **V° - TRAVAUX de REFECTION DE L'ETAGE DE LA MAIRIE**

Le Maire indique au Conseil que les travaux de réfection et de mise aux normes des locaux du premier étage de la mairie sont achevés et il invite ses conseillers à visiter les lieux. Après la visite, le Conseil se penche sur le choix du mobilier destiné à meubler la salle du Conseil.

Une fois la disposition des tables arrêtée, il est décidé que le premier devis (1.969,20 €uros pour 5 tables et 20 chaises) sera actualisé tandis que de nouveaux devis seront demandés.

Les dernières factures relatives aux travaux étant parvenues à la Mairie le matin même, Patrick BERLAND donne des informations sur le coût des travaux qui se monte à environ 36.000,00 €uros.

Un détail complet reprenant les factures des divers corps de métiers et rappelant le montant total des subventions sera fourni lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil adresse ses remerciements chaleureux à M. Boris CARON pour son intervention sur la rampe de l'escalier.

### **VI° - QUESTIONS DIVERSES**

#### 1°- Espace Socioculturel

Le Maire informe le Conseil des activités proposées par l'Espace Socioculturel et des déplacements dans les communes

#### 2°- Travaux communautaires de voirie 2017

Les travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes sont désormais terminés. Le Conseil demande à ce qu'une visite des travaux soit effectuée conjointement avec M. Régis LAURENT et l'entreprise qui a effectué les travaux, certains points devant être revus.

#### 3°- Fossés

Un tour complet des chemins communaux sera effectué avec l'entreprise BOURGEON afin de déterminer les longueurs de fossés à curer.

#### 4°- Jury d'Assises

Pour la troisième année consécutive, la Commune n'a pas eu d'habitant qui soit tiré au sort comme juré d'assises à Paray Le Monial.

5°- Essaims et essaimages

Le maire rappelle qu'il n'y a aucune crainte à avoir en présence d'un essaim qui peut s'être posé temporairement sur une clôture, sur une haie ou sur une basse branche d'arbre mais qu'il est préférable de ne pas trop s'en approcher et de ne surtout pas y toucher.

Il rappelle que plusieurs habitants de la commune sont apiculteurs amateurs (Jean François CHATELLIER, Gérard FARNIER et Joseph MICHE de MALLEREY) et qu'il convient de les solliciter pour "cueillir" la colonie en cours d'essaimage avant toute autre démarche.

6°- Remise d'Atlas

Deux élèves de la commune terminant le premier cycle d'école et passant en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée, le Maire et son Conseil leur remettront à chacun un Atlas au cours d'une petite cérémonie qui aura lieu le Vendredi 07 Juillet à 19H00.

Le Conseil fixe les permanences du Samedi matin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le Vendredi 15 Septembre.

La séance est close à 22H20.

La Secrétaire de séance,

Martine CHATELLIER

Le Maire,

Louis ACCARY